

## Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Standard – 2<sup>nd</sup> call 2023

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose pour cet appel 8 bourses postdoctorales pour des séjours d'une durée de 12 mois à 24 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais sous la direction du chef de laboratoire, et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées ci-après par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

1. Universités et instituts de recherche interuniversitaires
2. Institutions affiliées au MEXT engagées dans la recherche
3. Collèges de technologie
4. Institutions désignées par le MEXT

Veillez à vérifier auprès de l'hôte japonais que l'établissement d'accueil appartient à l'une de ces quatre catégories.

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour basé sur les règlements de la JSPS
- une allocation mensuelle de 362 000 yens par mois
- une indemnité d'installation de 200 000 yens
- une assurance maladie, accidents...

### • Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées **aux post-doctorants ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans (après le 2 avril 2017)**. Les bourses sont destinées à de jeunes chercheurs de nationalité française ou jeunes chercheurs étrangers ayant soutenu leur thèse en France et justifiant d'au moins trois ans d'activité dans une université ou organisme de recherche en France. Les personnes de nationalité japonaise et les personnes autorisées à résider de façon permanente au Japon ne sont pas éligibles.

Les candidats doctorants peuvent postuler à condition d'avoir passé leur thèse avant le départ et fourni un document attestant la soutenance.

Toutes les disciplines sont concernées. Les chercheurs doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil. Les chercheurs qui ont déjà bénéficié d'une bourse JSPS de plus de 12 mois ne sont pas éligibles pour ce type de bourses.

### Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. **Formulaire JSPS complété en anglais. Attention, veuillez suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier.**
3. **1 seule lettre d'invitation** rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, la copie est sur **papier à en-tête du laboratoire**. Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais**, sur **papier à en-tête du laboratoire**. Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.

## 5. Copie de votre diplôme de thèse et une traduction anglaise (non officielle)

Si au moment du dépôt du dossier vous n'avez pas encore passé votre thèse, il est impératif de fournir une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement indiquant la date de soutenance. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.

Il est recommandé de proposer une demande de séjour au-delà de 12 mois.

**Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 20 avril 2023 pour partir entre le 1er octobre 2023 et le 30 novembre 2023.**

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à [bourses\\_jsp@cnrs.fr](mailto:bourses_jsp@cnrs.fr) en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

**Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :  
NOM DU CANDIDAT\_JSPS Standard\_2<sup>nd</sup> call 2023**

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS, vous devez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

**ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura donné sa réponse, toutes les procédures concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.**

Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.